

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU L3 PAD

LICENCE, 3ÈME ANNÉE, PHYSIQUE À DISTANCE

Année universitaire 2020-2021

Table des matières

1	Coordinnées	1
2	Parcours	2
3	Plateforme Moodle	2
4	Devoirs à rendre	4
5	Travaux pratiques	5
6	Équipe enseignante	6
7	Examens	7
8	Calendrier général	9
9	Plan du site de Jussieu	10

1 Coordinnées

Secrétariat :

Christine Cachot - secrétariat L3 PAD - Couloir 23/33 – Etage 1 – Porte 112
Case courrier 208 – 4 Place Jussieu – 75252 Paris Cedex 05
email : pad@listes.upmc.fr

Enseignant responsable du L3 PAD :

Philippe Marcq - philippe.marcq@sorbonne-universite.fr

Directeur du département de la Licence de physique :
Sébastien Payan - sebastien.payan@sorbonne-universite.fr

Modalités de fonctionnement accessibles sur le [site de la licence de physique](#)

et sur la [plateforme MOODLE](#) (pour les étudiants inscrits).

**Tous nos courriers électroniques sont envoyés à votre adresse Sorbonne Université
prenom.nom@etu.sorbonne-universite.fr**

Il est donc indispensable de vous y rendre régulièrement ou de la rediriger vers votre messagerie.

2 Parcours

Dans le cadre du système majeure-mineure proposé par la licence à Sorbonne Université, le L3 PAD propose désormais deux parcours. Vous pouvez associer à une majeure physique à distance :

- une complémentaire de physique pour un parcours **monodisciplinaire** de physique ;
- une mineure de mécanique, pour un parcours **bidisciplinaire**.

Voici donc dans les détails la structure de ces deux parcours :

Parcours L3 PAD monodisciplinaire :

	Majeure				Complémentaire		
	S5	Mécanique quantique (LU3PY001) 6 ECTS	Hydrodynamique (LU3PY044) 3 ECTS	Thermodynamique et thermostatistique (LU3PY011) 6 ECTS	Anglais (LU3LV001) 3 ECTS	Physique numérique (LU3PY002) 6 ECTS	Option S5 6 ECTS
S6		Electromagnétisme et optique (LU3PY021) 9 ECTS	Phénomènes de transport (LU3PY043) 6 ECTS		Option S6 6 ECTS	Mesures physiques (LU3PY040) 9 ECTS	

Option du S5 : une UE à choisir parmi :

- Physique en action L3 (LU3PY041)
- Histoire de la mécanique (LU3PY042)
- Stage approfondi (LU3PYSO3)¹

Option du S6 : une UE à choisir parmi :

- Physique en action L3 (LU3PY041)
- Projet en autonomie (LU3PY024)
- Stage approfondi (LU3PYSO3)¹

L3 PAD majeure - mineure mécanique :

	Majeure				Mineure		
	S5	Mécanique quantique (LU3PY001) 6 ECTS	Hydrodynamique (LU3PY044) 3 ECTS	Thermodynamique et thermostatistique (LU3PY011) 6 ECTS	Anglais (LU3LV001) 3 ECTS	Bases de la mécanique des milieux continus (LU3ME004) 6 ECTS	Stabilité, équilibre et vibrations (LU3MEI03) 6 ECTS
S6		Electromagnétisme et optique (LU3PY021) 9 ECTS	Phénomènes de transport (LU3PY043) 6 ECTS		Option S6 6 ECTS	Acoustique (LU3ME105) 6 ECTS	Structures élastiques (LU3ME006) 9 ECTS

Option du S6 : une UE à choisir parmi :

- Physique en action L3 (LU3PY041)
- Projet en autonomie (LU3PY024)
- Stage approfondi (LU3PYSO3)

3 Plateforme Moodle

Vous devez vous rendre régulièrement sur la plateforme MOODLE de Sorbonne Université, qui sera notre plateforme de travail. Vous y trouverez toutes les informations indispensables au bon déroulement de votre formation : les supports de cours, la liste des enseignants, les forums de discussion, les calendriers... Pour vous connecter :

<https://moodle-sciences.upmc.fr/>

Attention! Seuls les étudiants inscrits administrativement et pédagogiquement peuvent se connecter à la partie privée. L'identifiant utilisateur (CAS) correspond à votre n° étudiant (n° de dossier), avec votre mot de passe (celui qui vous a été fourni lors de vos démarches d'inscription si vous ne l'avez pas modifié).

1. Le stage doit être effectué au cours du premier semestre s'il est choisi comme option du S5, et au cours du second semestre s'il est choisi comme option du S6.

Une fois connectés, vous aurez accès à différents cours, correspondant aux UE auxquelles vous êtes inscrits, et à un cours « Site de vie du L3 PAD » dédié aux informations et activités communes à tous les étudiants (organisation générale, secrétariat, calendriers etc).

3.1. Les cours des différentes UE

3.1.1. Documents et ressources

Le cours d'une UE contient toutes les ressources de l'UE. Ces ressources comprennent toujours un poly de **cours**, une série d'exercices corrigés ou **autocorrectifs**, les énoncés des **devoirs** à rendre et, pour certaines UE, les énoncés de **TP**.

Les **autocorrectifs** sont l'équivalent des Travaux Dirigés. Ils sont composés de plusieurs séries d'exercices, chaque série se rapportant à une partie spécifique du cours. Une correction de chaque exercice y est détaillée.

Selon les UE, ces documents pourront être organisés de manière différente (dans l'ordre du déroulement du cours, ou selon les activités, etc.) et complétés par d'autres ressources si celles-ci sont disponibles (**vidéos, quiz, liens, annales, bibliographie**, etc.). Tous ces documents sont uniquement disponibles par téléchargement, l'envoi postal des documents papier n'étant désormais plus proposé par la formation.

3.1.2. Forum et messages

Chaque UE possède un forum dédié aux échanges entre étudiants et enseignants. Utilisez-le pour poser des questions à vos enseignants, pour toutes questions concernant le cours, les autocorrectifs, les devoirs, les Travaux Pratiques. Des échanges entre étudiants sont aussi encouragés. **Préférez ce système** pour poser vos questions sur le cours et les exercices, les autres étudiants pourront en profiter.

Votre espace Moodle dispose également d'une messagerie qui nous permet de vous contacter et qui vous permet d'envoyer des messages.

Les enseignants responsables du cours et des autocorrectifs/devoirs vous répondront le plus rapidement possible, en prenant soin de mettre tous les étudiants en copie si votre question les concerne et par souci d'équité.

Les « Préférences de notification » de votre compte vous permettent de recevoir des notifications par e-mail dans différentes situations (nouveau message sur un forum, nouveau document mis en ligne, ...).

3.1.3. Dépôt des devoirs

Pour chaque UE, vous aurez à rendre un certain nombre de devoirs à des dates fixées. Vous allez soumettre vos devoirs en ligne sur le site Moodle, et vous pourrez y trouver vos copies corrigées par vos enseignants. Plus de détails sur la soumission des devoir dans la section 4 de ce document.

3.1.4. Notes

Vous pourrez consulter vos notes de devoirs, TP et examens sur la plateforme d'inscription IP à l'adresse : <https://etu.math.upmc.fr/distance/>. Ces notes seront saisies par les enseignants dès que possible.

3.2. Site de vie L3 PAD

Vous serez également inscrit dans le « Site de vie du L3 PAD », où vous pourrez trouver **tous les documents et annonces générales** concernant la formation dans son ensemble : inscriptions et planning de TP, planning d'exams, notifications diverses, modalités de fonctionnement, liens utiles etc. Vous y trouvez aussi un forum et une messagerie pour les sujets d'ordre général. Le site de vie sera en particulier votre lien privilégié avec le secrétariat et le responsable de la formation.

4 Devoirs à rendre

4.1. Calendrier

Pour chaque UE, vous aurez à rendre un certain nombre de devoirs à des dates fixées dans le tableau ci-dessous :

Devoirs des UE du S5 (semestre 1)		19/10/20	16/11/20	14/12/20	18/01/21
LU3PY001	Mécanique quantique	Voir Moodle			
LU3PY002	Physique numérique	Voir Moodle			
LU3PY011	Thermodynamique et thermostatistique		×	×	×
LU3PY044	Hydrodynamique	×		×	
LU3PY041	Physique en action L3	Voir Moodle			
LU3PY042	Histoire de la mécanique	×	×	×	×
UE de mineure / Autres options		Voir Moodle			

TABLE 1 – Devoirs du S5.

Devoirs des UE du S6 (semestre 2)		22/02/21	22/03/21	19/04/21	17/05/21
LU3PY021	Electromagnétisme et optique	×	×	×	×
LU3PY040	Mesures Physiques	×	×	×	×
LU3PY043	Phénomènes de transport	×	×	×	
LU3PY024	Projet en autonomie	Voir Moodle			
LU3PY041	Physique en action L3	Voir Moodle			
UE de mineure / Autres options		Voir Moodle			

TABLE 2 – Devoirs du S6.

Ces dates sont pensées pour vous aider à organiser votre travail. Nous vous conseillons de **travailler régulièrement** et de **ne pas attendre les dates limites** pour réaliser vos devoirs. Les devoirs des UE sont le plus souvent numérotés de manière indépendante du calendrier ci-dessus : ne vous laissez pas induire en erreur en confondant le numéro de devoir avec la date de remise.

Délais de correction des copies	
Date limite de remise des devoirs par les étudiants	J
Mise en ligne des corrigés par les enseignants sur Moodle	J+5
Mise en ligne des copies corrigées	J+10

4.2. Méthode de soumission des devoirs

La soumission des devoirs devra se faire uniquement via Moodle, selon les modalités précisées sur la plate-forme (« remise de devoir »).

Vous devez déposer un seul fichier, au format pdf uniquement, en utilisant le nom :

codeUE_DMnumero_nom_prenom.pdf.

Vous pourrez utiliser un traitement de texte pour rédiger votre devoir ou bien scanner votre copie manuscrite. Dans ce cas, veillez à la qualité de votre scan : les copies illisibles ne pourront pas être corrigées². Des pages séparées sous forme de multiples fichiers pdf ne seront pas non plus acceptées.

Des nouvelles remises d'un même devoir seront autorisées jusqu'à la date de remise (mais pas après).

Aucun autre mode d'envoi ne sera accepté.

 Votre nom, le code de l'UE et le numéro du devoir doivent clairement apparaître sur la première page de tout document remis.

 Dans tous les cas, vos devoirs doivent être envoyés au plus tard à la date limite. *Aucun retard ne sera accepté. Les devoirs qui arrivent en retard ne seront pas corrigés, quel que soit le motif du retard.*

 Les devoirs sont un travail individuel. Les échanges entre étudiants, le travail partagé sont encouragés, mais la rédaction d'un devoir doit passer par un moment de réappropriation et restitution personnelles. Deux copies quasi-identiques sont possibles d'être sanctionnées par une note divisée par deux. Pensez que les enseignants n'ont que vos copies pour juger du sérieux de votre travail!

Une fois la date limite passée, les enseignants mettront en ligne sur Moodle un corrigé détaillé³ du devoir et corrigera ensuite l'ensemble des copies. Les notes seront affichées sur Moodle et les copies corrigées seront ensuite renvoyées aux étudiants.

5 Travaux pratiques

Les séances de Travaux Pratiques se déroulent sur Jussieu et sont réparties en deux sessions d'une semaine, une pour chaque semestre. La première session se déroulera en décembre (S5), la seconde en mai (S6).

La répartition des TP entre S5 et S6 est donnée par la Table 3. La durée d'un TP est de 4 heures. Les brochures présentant les TP seront mises en ligne sur Moodle, dans les sites des UE.

Attention, les dates des TPs en 2020-2021 sont à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

5.1. Inscriptions aux semaines de TP

Une annonce sera postée sur Moodle en novembre pour démarrer les **inscriptions aux TP** de décembre (de même, une annonce sera postée sur Moodle en avril pour celles des TP de mai). Dès la parution de cette annonce, vous devrez **vous inscrire aux TP. Attention, l'inscription aux TP est obligatoire!**

5.2. Absence aux TP et report de notes

 **Les séances de Travaux Pratiques expérimentaux sont obligatoires :**
l'absence aux TP d'une UE entraîne **l'interdiction de participer à l'examen final (0 à l'UE).**

2. Si vous avez des difficultés pour produire un scan lisible de vos documents, n'hésitez pas à nous demander conseil.

3. La mise en ligne du corrigé est la norme, mais des exceptions peuvent exister pour certaines UE : les équipes enseignantes restent libres de décider si la mise à disposition d'un corrigé est ou n'est pas compatible avec leur approche pédagogique.

Code	Intitulé	TP	
		déc	mai
LU3PY002	Physique numérique	2	
LU3PY011	Thermodynamique et thermostatistique	2	
LU3PY044	Hydrodynamique	2	
LU3PY040	Mesures Physiques		4
LU3PY021	Electromagnétisme et optique		4
LU3PY943	Phénomènes de transport		2
total :		8	10

TABLE 3 – Répartition des TP par semestre.

Si vous obtenez une note **supérieure à 12/20** à la moyenne des TP d'une UE, cette note sera conservée l'année suivante, et vous pourrez être dispensé de séances de Travaux Pratiques (sauf si vous demandez à refaire les TP, auquel cas la nouvelle note remplacera l'ancienne).

5.3. TP et projet de Physique Numérique (LU3PY002)

En 2020-2021 les TP de Physique Numérique sont séparés en deux sessions d'une journée chacune, ayant lieu sur le campus de Jussieu. Contrairement aux TP expérimentaux, ces journées de Physique Numérique ne sont pas obligatoires, mais fortement recommandées.

- la première journée aura lieu le mercredi 30 septembre 2020. Les horaires seront réduits (9h30 à 17h30) et flexibles si besoin pour vous permettre de faire cette journée sans nuit d'hôtel sur place.
Au programme :
 - Aide à l'installation de la machine virtuelle LU3PY002 et/ou l'utilisation de la clé USB LU3PY002
 - Cours / TD sur le langage C/C++ et gnuplot
 - Présentation des TP et des projets
 - Démarrage du premier TP
- la deuxième journée aura lieu en décembre 2020 la même semaine que les TP expérimentaux. Elle sera consacrée au projet numérique.
- Pour l'UE de Physique Numérique, les mois d'octobre et novembre seront dédiés à l'ensemble des six TP, qui devront être faits chez soi, avec l'aide à distance des enseignants. Cela demandera un rythme soutenu avec le rendu d'un compte rendu de TP par semaine pratiquement, d'où l'importance de la journée du 30 septembre pour être opérationnel rapidement.
- Le mois de décembre et la première semaine de janvier seront consacrés au projet numérique.
- Les poly de cours, TD et TP de l'UE seront disponibles sur Moodle dès début septembre. Il est important de les avoir travaillés en partie avant le 30 septembre, si possible. En cas de problème d'inscription sur Moodle, contactez Dirk Stratmann (dirk.stratmann@upmc.fr) pour recevoir ces polys par email.

6 Équipe enseignante

Le tableau 4 liste les noms des enseignants impliqués dans les différentes activités de chaque UE. Adressez-vous à l'enseignant le plus directement concerné par votre question pour une réponse plus efficace.

Les adresses mail sont données ici à titre indicatif : pour contacter ces enseignants, il suffit d'utiliser la mes-

sagerie de Moodle.

	Cours	Devoirs et autocorrectifs	TP
LU3PY001 Mécanique quantique	Emily Lamour emily.lamour@upmc.fr Thibaut Jacqmin thibaut.jacqmin@lkb.upmc.fr Michael Croquette michael.croquette@lkb.upmc.fr		//
LU3PY002 Physique numérique	Dirk Stratmann dirk.stratmann@impmc.upmc.fr Benjamin Lenz benjamin.lenz@upmc.fr ; Romain Taureau romain.taureau@upmc.fr		
LU3PY011 Thermodynamique et thermostatistique	Eric Brunet eric.brunet@sorbonne-universite.fr	Claude Redon clauderedon@orange.fr	Jean-François Panis jean-francois.panis@upmc.fr
LU3PY021 Electromagnétisme et optique	Jean-Hugues Fillion jean-hugues.fillion@upmc.fr		Aline Brunet-Bruneau aline.brunet-bruneau@insp.jussieu.fr
LU3PY024 Projet en autonomie		Sabine Bottin-Rousseau bottin@insp.jussieu.fr	
LU3PY040 Mesures Physiques	Simon Huppert simon.huppert@insp.jussieu.fr	Franck Vidal franck.vidal@insp.jussieu.fr Marie D'Angelo dangelo@insp.jussieu.fr	Franck Vidal franck.vidal@insp.jussieu.fr Simon Huppert simon.huppert@insp.jussieu.fr
LU3PY041 Physique en action L3		Aline Brunet-Bruneau aline.brunet-bruneau@insp.jussieu.fr	//
LU3PY042 Histoire de la mécanique		Maria Barbi maria.barbi@sorbonne-universite.fr	//
LU3PY043 Phénomènes de transport		Philippe Marcq philippe.marcq@sorbonne-universite.fr	
LU3PY044 Hydrodynamique	Jean-Christophe Raut jean-christophe.raut@latmos.ipsl.fr		Guillaume Gastineau guillaume.gastineau@locean-ipsl.upmc.fr Philippe Marcq philippe.marcq@sorbonne-universite.fr
LU3LV001 Anglais	Magdalena Zopf magdalena.zopf@upmc.fr		//
LU3PYS03 Stage approfondi		Nicolas Rodriguez nicolas.rodriguez@sorbonne-universite.fr	

TABLE 4 – Équipe enseignante

7 Examens

7.1. Calendrier des examens

L'évaluation repose pour l'année 2020-2021 sur le processus d'évaluation continue. On parle d'évaluation initiale pour les épreuves ayant lieu pendant chaque période d'enseignement.

Ce calendrier suivra en tous cas le calendrier général de Sorbonne Université, qui prévoit l'organisation suivante :

- 21 septembre 2020 au 23 janvier 2021 : 1ère période (S5)
- 25 janvier au 22 mai 2021 : 2nde période (S6)
- 9 juin au 15 juin 2021 inclus : examens de 2ème chance de la 1ère période (S5)
- 16 juin au 22 juin 2021 inclus : examens de 2ème chance de la 2nde période (S6)

7.2. Généralités

Concernant l'évaluation initiale, la note finale qui attribuée à une UE sera calculée à partir des notes de contrôle continu et le cas échéant des notes de TP. Les barèmes vous seront communiqués par les responsables d'UE.

Sous réserve de la situation sanitaire à ce moment, les examens de deuxième chance se déroulent à Sorbonne Université, sur le site Jussieu, aux dates indiquées. Il est possible que des examens surveillés à distance (via ordinateur et smartphone) puissent être proposés : nous vous tiendrons au courant.

Les notes des épreuves initiales qui ont fait l'objet de la seconde chance sont remplacées par la note de la seconde chance lorsque cette note est supérieure, en tenant compte des coefficients respectifs ; dans le cas contraire elles sont conservées.

7.3. Règles de compensation semestrielle ou annuelle

Définitions :

Un semestre est 'acquis' si toutes les UE du semestre sont 'validées' (note > 50/100).

Un semestre est 'non acquis' si la moyenne générale du semestre est < 10/20.

Un semestre est 'compensé' :

- si la moyenne générale du semestre est > 10/20 et au moins une UE du semestre n'est pas validée. C'est la compensation semestrielle.
- si la moyenne du semestre est < 10/20 mais que la moyenne générale annuelle (moyenne du S5 et du S6) est > 10/20. C'est la compensation annuelle.

Ces deux compensations sont effectuées automatiquement sauf si un étudiant les refuse.

Pourquoi refuser la compensation ?

Un étudiant peut refuser la compensation pour tenter d'améliorer ses notes dans certaines UE non validées en vue d'intégrer un master sélectif.

Attention en cas de refus de compensation :

- toutes les UE non validées en évaluation initiale du semestre devront être repassées. Il n'est donc pas possible de choisir les UE que l'on repasse.
- seules les UE non validées en évaluation initiale pourront être repassées en deuxième chance (il n'est pas possible de passer la deuxième chance pour améliorer une note au dessus de 50/100 obtenue en évaluation initiale).

Par ailleurs, après les jurys du S6, un semestre S5 'non admis' pourra devenir 'compensé' annuellement et il ne sera pas possible de passer les épreuves de deuxième chance si cette compensation n'a pas été refusée par l'étudiant.

Comment refuser la compensation ?

Dès les résultats du S5 et/ou du S6 connus, un formulaire (au format pdf ou word) pourra être téléchargé sur le site de vie du L3 PAD sur Moodle et devra être déposé une fois complété dans la boîte de dépôt correspondante.

8 Calendrier général



CALENDRIER FACULTAIRE SCIENCES ET INGÉNIERIE 2020-21

(hors école interne Polytech Sorbonne)

Voté en conseil Facultaire le 18 juin 2020

Voté par la CFVU de Sorbonne Université le 2 juillet 2020

Rentrée universitaire : le 1er septembre 2020

1^{er} semestre : du 1er septembre 2020 au 23 janvier 20212nd semestre : du 25 janvier 2021 au 22 juin 2021

Fin d'année universitaire : le 30 septembre 2021 (cursus Licence et Master 1) ou le 15 décembre 2021 (cursus Master 2)

2020				2021											
septembre 2020	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre 2021			
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 J	1 M	1 M
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 J	2 J	2 J
3 J	3 S	3 M	3 J	3 M	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 M	3 V	3 V	3 V
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 M	4 S	4 S	4 S
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 M	5 J	5 D	5 D
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 S	6 M	6 V	6 L	6 L	6 L
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 V	7 L	7 M	7 V	7 L	7 M	7 M	7 M	7 M
8 M	8 J	8 D	8 M	8 L	8 M	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 M	8 M	8 M
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 J	9 J	9 J
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 D	10 M	10 V	10 V	10 V
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 M	11 S	11 S	11 S
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 M	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 D	12 D
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 L	13 V	13 L	13 L	13 L
14 L	14 M	14 S	14 S	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 M	14 M
15 M	15 J	15 D	15 M	15 M	15 V	15 V	15 L	15 L	15 J	15 M	15 M	15 V	15 M	15 M	15 M
16 M	16 V	16 L	16 M	16 M	16 S	16 S	16 M	16 V	16 M	16 D	16 M	16 M	16 J	16 J	16 J
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 D	17 L	17 J	17 S	17 D	17 M	17 V	17 V	17 V
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 L	18 M	18 S	18 S	18 S
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 M	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 D	19 D
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 D	20 M	20 D	20 L	20 V	20 L	20 L	20 L
21 L	21 M	21 S	21 S	21 L	21 M	21 M	21 D	21 L	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 M
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 M	22 M	22 M
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 J	23 J	23 J
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 D	24 L	24 M	24 J	24 S	24 M	24 V	24 V	24 V
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 L	25 M	25 S	25 S	25 S
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 M	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 D	26 D
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 L	27 V	27 L	27 L	27 L
28 L	28 M	28 V	28 S	28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 M	28 M
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 D	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 M	29 M	29 M
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 S	30 V	30 D	30 M	30 D	30 L	30 V	30 L	30 J	30 J
31	S			31	J	31	D	31	M	31	L	31	S	31	M

Période d'activité pédagogique 1 (du 1er au 19 septembre : accueil administratif et pédagogique, remédiation)

Dimanches et jours fériés

Arrêt des enseignements

Période d'activité pédagogique 2

Vacances universitaires

Examens 2de chance 1ère période

Examens 2de chance 2ème période

Epreuves de cohorte : 1er semestre L1 - L3 : semaine du 11 janvier 2021 et L1 - L2 : semaine du 18 janvier 2021

Epreuves de cohorte : 2nd semestre L1 - L3 : semaine du 10 mai 2021 et L1 - L2 : semaine du 17 mai 2021

version du 25 février 2020

9 Plan du site de Jussieu

